



## Déclarations de politique étrangère



1/2

14/12/2017 - Paris - Point de presse

**Rwanda**

Q - Quelle est la réaction de la France au rapport commandité par le gouvernement rwandais au cabinet d'avocats américain Cunningham Levy Muse sur les responsabilités françaises dans le génocide rwandais ?

R - Sans être surpris par le contenu d'un rapport commandé par les autorités rwandaises à un cabinet privé américain, nous ne pouvons que relever un certain nombre d'inexactitudes.

Contrairement à ce que soutient ce rapport, la France est engagée sans réserve dans la poursuite des personnes qui ont participé au génocide rwandais. L'État veille à assurer aux autorités de justice tous les moyens nécessaires pour mener à bien, en toute indépendance, leurs travaux d'investigation concernant les présumés génocidaires présents sur le territoire français. Les missions régulières à Kigali des magistrats du pôle de lutte contre les génocides et les crimes contre l'humanité du tribunal de grande instance de Paris et de leurs équipes en attestent. À ce jour, trente procédures ont été ouvertes par la justice française concernant des présumés génocidaires rwandais. Huit d'entre elles sont closes (dont trois condamnations et trois transférées au tribunal pénal international pour le Rwanda). Vingt-deux procédures sont toujours en cours, avec neuf mises en examen.

Le génocide rwandais a été l'une des pires atrocités de notre temps. Nous avons soutenu très activement la création, en novembre 1994, du tribunal pénal international pour le Rwanda institué par le conseil de sécurité des Nations unies. Nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour qu'un tel drame ne se reproduise plus. La prévention des génocides est devenue un élément central de l'action extérieure de la France. Elle inspire notamment notre action au conseil de sécurité pour limiter l'usage du droit de veto en cas de crimes de masse./.

2/2

14/12/2017 - Paris - Déclaration Officielle

[Point de presse du porte-parole adjoint - Rwanda](#)